**CR GT concours de la réunion de la commission amont de la CGE 15-12-2021**

1. **Point sur la session 2022**
2. **Calendriers**

**Ecrits**

BCE déplacement des écrits du 04 au 06-05 et en début de semaine suivante avec aval du Ministère en raison de l’impossibilité d’organiser de épreuves dans les centres marocains pendant la fête de l’Aid (02-03/05). Impact pour les écoles, en lien avec disponibilités pour faire tourner les algorithmes : date appel SIGEM fixée le 22-07.

**Oraux**

Banque PT : oraux centrés sur semaines 2 et 3

Polytechnique : oraux recentrés sur 3 semaines à compter du 21-06

ENS conservent 4 semaines d’oral

1. **Centres d’examen et situation sanitaire**

* **Ecrits Ile de France**

CCS retient Parc des expositions de Villepinte (surface suffisante pour permettre une distanciation que le Parc floral n’autorise pas ; parc des expositions de la porte de Versailles indisponible cette année).

Banque PT : Villejuif

X/ENS : Villetaneuse, Arcueil (PH), -X

* **Oraux**
* Maroc : pb des oraux pour les candidats qui auront composé au Maroc à l’écrit. Ecoles de management : plan B à l’étude (oraux sur sites, au Maroc) en cas de fermeture des liaisons aériennes). BCE et CCS , qui constate que l’organisation des oraux de la filière MP au Maroc est compliquée, envisagent davantage d’anticiper auprès des autorités marocaines pour permettre aux candidats de venir passer les épreuves orales en France.

1. **Candidats en situation de handicap et questions en débat au CNPH**

Nouveaux textes prévoient la continuité des aménagements accordés lors des épreuves du baccalauréats ou, pour les 5/2, lors de la 1ère session.

Pour s’adapter aux processus de demande de (reconduction) d’aménagement , les sites de la SCEI et des écoles de management ont pris des dispositions en distinguant 2 situations : procédure simple de demande de reconduction d’aménagements antérieurement accordés ; dossier à remplir si évolution de la situation ou autres épreuves.

Le GT rappelle son attachement à ce que les concours permettent aux étudiants en situation de handicap de passer les épreuves dans les meilleurs conditions. Mais !: questions et pbs multiples, dont les règlements des concours devront tenir compte, car si le décret stipule que les concours peuvent refuser une dispense ou un aménagement qui ne serait pas en cohérence avec le règlement du concours, il faut savoir que ce règlement ne sera jamais au-dessus de la loi, que toute institution peut être attaquée au tribunal pour discrimination (décret de 2010), que le caractère « raisonnable » de l’aménagement est avant tout financier, et que la personne physique et non la personne morale du président de jury est responsable. Le tribunal de Rouen a par exemple condamné le CAPEPS qui avait recalé un candidat inapte au sauvetage en piscine parce qu’il l’avait admis à concourir. Le Conseil d’Etat a référé sur le refus d’accorder un assistant à un concours de l’agrégation… Les opérateurs de concours sont appelés à la plus grande vigilance par le CNPH , médiateur et lieu d’échange avec des associations par ailleurs très à l’écoute et ouvertes au dialogue..

- Dispenses partielles accordées au baccalauréat en LV A … et dispenses partielles …ou totales accordées en LVB => les concours devront adapters leur règlements… et se poser la question du calcul du classement…

- Gestion des dysgraphies

- Question de la reconduction des notes des années précédentes, accordée pour les épreuves du baccalauréat…

- Question de l’aménagement du temps, de la durée des épreuves : la loi permet d’aller au-delà du 1/3 temps ; flou, le texte de loi peut être interprété, et la notion de refus d’aménagements « déraisonnables » est avant tout financière ; les associations soulèveront la question de l’étalement des sessions.

1. **Session 2023 et projection**
2. **BCE, écoles de management et passage de 3 à 2 filières** avec choix libre d’une spécialité, pb de la gestion des doublettes, évolutions en LV, en géo pol et question du fléchage des candidats qui seraient tentés de changer de discipline en maths entre la 1ère et la 2ème année ou entre les enseignements suivis et les épreuves passées, notamment dans les prépas privées (risque qu’elles ne communiquent pas sur la stratégie de leurs candidats…).
3. **UPS note**, sauf problèmes locaux, un remplissage satisfaisant des filières MPSI, PCSI, MPII, avec un taux de spé Maths-NSI très minoritaire par rapport au couplage Maths-Physique, majoritaire aux 2/3 en MP2I et aux ¾ en MPSI ; la féminisation oscille, en 1ère année, entre 11% (MP2I) et 35% (PCSI) et en 2ème année entre 13% (PTSI) et 35% (PC).

**UPA**: même recrutement ; 75-80% de filles.

**UPSTI** observe que la chute de 12% des effectifs en STI2D affecte le recrutement des TSI, mais pense que cette baisse est conjoncturelle

1. **Toutes les écoles et les banques d’épreuves indiquent leur intérêt pour la filière MPI et leur intention de recruter des candidats dans cette filière. Svt la redistribution du nombre de places se fera entre cette nouvelle filière et la filière MP.**

* 2023

CCS : maquette et paysage global seront connus d’ici l’été 2022. Le transfert se faisant de + ou – 1000 candidats entre MP et MPI avec une filière a priori tubulaire MP2I => MPI , le CCS envisage un ratio identique en MP et en MPI, sans évolution sur le nombre total de place aux concours pour les écoles Centrale.

X prévoit 2 concours : MP avec deux options SI et info ; MPI avec épreuves communes MPI/MP à l’écrit et à l’oral et épreuves spécifiques.

ENS prévoient 2 concours info et MP… Saclay et Ulm envisagent tjs de laisser ensuite aux étudiants qui intègrent le choix de leur filière ou la possibilité d’une mise à niveau pour changement de filière, mais Lyon fait remarquer qu’il a pu refuser les passages de filière info en filière maths quand 2/3 d’une promotion en faisait la demande…

CCMP : pré notice sera accessible sur le site en janvier 2022 ; 75 places en MPI dans les 10 écoles du CCMP. Des écoles comme l’IMPT Atlantique ou Télécom Paris peuvent recruter plus de MPI si la sélectivité est satisfaisante.

Projection : forte probabilité que l’option info disparaisse de la filière MP de bcp de banques d’épreuves.

1. **Question de la gestion des 5/2 pour la session 2023, compte tenu des changements et des évolutions dans les programmes.**

**Prochaine réunion du GT : 30-03-2022.**